



Compte-rendu de la commission paritaire nationale des bibliothécaires assistants spécialisés du 22 janvier 2015

Pour cette première CAPN d'une nouvelle mandature, vos élus ont présenté une motion intersyndicale (Snasub-FSU et CGT) destinée à rappeler nos principales revendications concernant notre corps, et plus largement les corps de la filière bibliothèques (ci-jointe).

Cette CAPN était principalement consacrée à l'examen des propositions d'attribution de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2014.

Le nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'une réduction d'ancienneté était de 1564, dont seuls 1497 d'entre eux avaient eu un entretien professionnel, remonté jusqu'au ministère avant la CAPN, condition sine qua non pour pouvoir bénéficier d'une réduction.

Les établissements sont tenus d'indiquer s'ils acceptent ou non que leurs agents bénéficient d'une réduction. Quelques établissements pensent encore qu'il leur faut mettre des refus à certains pour que d'autres puissent en bénéficier : il n'en est rien, les établissements peuvent (et même doivent) mettre un « oui » à la possibilité d'une réduction pour tous leurs agents. Ensuite, le ministère fait des propositions de réduction de un ou deux mois, et la CAP entérine ou non ces propositions. Il faut savoir que seuls 30 % des agents éligibles à une réduction d'ancienneté peuvent se voir attribuer deux mois, toutes les autres réductions sont de un mois, voire zéro quand l'agent a bénéficié par ailleurs d'une promotion, d'un avancement, ou a été absent de son service pour une formation,...

Dans la mesure où les réductions sont soumises, depuis l'année dernière, à l'appréciation lors de l'entretien professionnel de la valeur professionnelle du fonctionnaire, le ministère fait des propositions visant à ce que la plupart des agents bénéficient de deux voire trois mois de réduction d'ancienneté sur trois années, sauf lorsque le dossier est défavorable. La parité syndicale a approuvé cette démarche.

Toutefois, comme l'année dernière, la BnF n'a pas daigné appliquer les mêmes critères, et a persisté à vouloir appliquer à un petit nombre de ses agents quatre et quelquefois cinq mois de réduction d'ancienneté, alors que d'autres agents qui avaient eux aussi de très bons dossiers ne se voyaient gratifier d'aucune réduction.

Nous sommes donc intervenus vigoureusement afin que la CAPN corrige cette anomalie dans cet établissement, en proposant une meilleure répartition entre les agents. Une partie de nos propositions a permis d'améliorer la situation de quelques agents mais ce n'est pas encore

pleinement satisfaisant. Nous continuerons donc à être très vigilants afin que tous les agents de la Bnf soient traités équitablement lors des prochaines CAPN.

Les agents qui ont pu bénéficier d'un mois ou deux au titre de l'année 2014 devraient recevoir une copie de l'arrêté notifiant cette décision avant fin mai 2015.

La CAPN devait également désigner ses représentants à la commission de réforme, Sonia Zamord (Paris 5) pour le Snasub-FSU et Gilles Morinière (Paris 6) pour la CGT.

La CAPN a enfin acté la titularisation de deux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, et statué sur une demande de révision de compte rendu d'un entretien professionnel.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Les Commissaires paritaires BAS du SNASUB-FSU

Annick BOHN
BNU Strasbourg
annick.bohn@bnu.fr
03 88 25 39 21

Inès SOULA
SCDU Paris 3
asparengine@gmail.com
(Excusée)

Jean-Charles MAROILLE
SCDU Rennes 2
jean-charles.maraille@uhb.fr
02 99 14 12 20

Denise TASSIUS
SCDU Antilles-Guyane
den_tas@yahoo.fr
06 90 81 12 57

Hervé PETIT
SCDU Toulouse 2 Le Mirail
herve.petit@univ-tlse2.fr
05 61 50 38 73

Elodie TERRACOL
BIU Cujas
elodieterracol@gmail.com
Excusée

Florence POURADIER
BULAC
floflosnasub@gmail.com
01 81 69 18 35

Michel THEVENEAU
SCDU Orléans
michel.theveneau@univ-orleans.fr
02 38 49 40 64

Bettina SCHMITT-CORDOVA
SCDU Pau et Pays de l'Adour
bettina.schmitt-cordova@univ-pau.fr
05 59 57 41 44

Sonia ZAMORD
SCDU Paris Descartes
sonia.zamord@parisdescartes.fr
01 78 76 43 02

Se syndiquer, aujourd'hui, c'est important.
Si vous voulez en savoir plus sur le SNASUB-FSU :
<http://www.snasub.fr/spip.php?article6>

